



|                          |               |
|--------------------------|---------------|
| Direction                | des Relations |
| Internationales          | DRI           |
| Université de Strasbourg |               |

## AIDE A LA MOBILITE ERASMUS+ DOCTORANTS (SMT) (Uniquement pour l'Europe)

Dispositif 2023 / 2024

### Présentation du dispositif

La **bourse Mobilité Erasmus+ Doctorants (SMT)** s'adresse aux doctorants effectuant une mobilité en laboratoire ou en entreprise en Europe, dans l'un des pays participant au programme ERASMUS+ : Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Lichtenstein, Lituanie, Luxembourg, Macédoine (Ancienne République Yougoslave de), Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Roumanie, Serbie, Slovaquie, Slovénie, Suède, Tchéquie (Rép.), Turquie

**Les dossiers sont pris en compte au fur à mesure de leur réception.** La bourse est attribuée pour la durée de la mobilité, **avec un maximum de 12 mois d'allocation date à date (ex : 22/10/xx au 22/10/xx).**

**Nouveauté :** L'aide Erasmus+ doctorants comprend également une aide à la mobilité hybride (activité virtuelle associée à une mobilité physique). Le financement de ce type de mobilité se fera sur la période de mobilité physique qui doit avoir une durée de 2 mois minimum à 12 mois maximum.

Il y a également la possibilité de suivre un Programme Intensif Hybride pour une durée de 5 jours minimum et de 30 jours maximum au sein des pays programmes.

### Critères d'éligibilité

- Etre inscrit à l'Université de Strasbourg en Doctorat pour l'année 2023/2024
- Fournir un dossier complet : documents mentionnés dans la checklist ci-dessous et formulaire de candidature signé par le Directeur de Thèse, par le Directeur de l'Unité de Recherche et par le Directeur de l'Ecole Doctorale
- La mobilité doit être d'une **durée minimale de 2 mois pleins de date à date** (ex.: du 22 /10/xx au 22/12/xx)
- Un minimum de 3h/ mois doit être réalisé dans le cadre des 108h de formation à effectuer durant le doctorat.
- La mobilité doit se faire dans un organisme privé ou public exerçant une activité économique située dans un pays participant au programme ERASMUS+.

### Cumul de mobilités Erasmus+

Les doctorants bénéficient d'un crédit temps Erasmus+ de 12 mois de mobilité. Le crédit temps peut être utilisé pour une ou plusieurs mobilités à condition de respecter la durée minimale de 2 mois date à date.

### Cas d'inéligibilité

- La mobilité a lieu dans une **structure non éligible** : les Institutions européennes, tous les organismes financés sur les fonds européens [http://europa.eu/about-eu/institutions-bodies/index\\_fr.htm](http://europa.eu/about-eu/institutions-bodies/index_fr.htm)
- La durée de la mobilité est **inférieure à 2 mois de date à date** (ex : du 01/02/22 au 29/03/22)
- Le crédit temps de **12 mois cumulés** pour le Doctorat est **dépassé**
  - La demande de bourse est déposée directement par le doctorant à la Direction des Relations Internationales
  - Le dossier de demande de bourse est incomplet

### Critères d'attribution pris en compte

- Lieu de la mobilité (frais de transport, coût de la vie)
- Budget total disponible

.../...

## Procédure et calendrier

- Le doctorant saisit sa demande en ligne et **fait signer son dossier par le Directeur de Thèse, le Responsable de l'Unité de Recherche et le Directeur de l'Ecole Doctorale** (formulaire de candidature + documents indiqués dans la checklist ci-dessous)
- Le doctorant **dépose** sa demande de bourse Mobilité Erasmus+ Doctorants complète **au Pôle International du Collège Doctoral qui transmet au fur et à mesure les dossiers validés** à la Direction des Relations Internationales (DRI) qui les instruira. Tout dossier directement déposé à la Direction des Relations Internationales sera rejeté.  
Les dossiers doivent parvenir à la DRI **au plus tard 10 jours ouvrés avant le début de la mobilité.**
- Après vérification du dossier, la Direction des Relations Internationales envoie aux étudiants un courriel avec le kit Erasmus+ à renseigner et à retourner à la DRI pour le paiement de la bourse.

## Date limite de dépôt des dossiers a la DRI pour l'année universitaire 2023 / 2024 :

**Jeudi 6 juin 2024 pour les mobilités qui se terminent avant fin septembre 2024.**

Important : pour un traitement optimal des demandes, les dossiers doivent **impérativement** parvenir à la DRI au moins 1 mois avant le début de la mobilité.

## Paiement de la bourse

Deux versements ont lieu :

- **Un 1<sup>er</sup> versement de 70%** du montant total de la bourse allouée sera effectué par la DRI après :
  - la réception de **l'attestation de début de stage** dûment datée, signée et tamponnée
- **Un versement des 30% restants, éventuellement ajusté à la durée réelle de la mobilité à la fin du stage** après :
  - la réception de **l'attestation de fin de stage** dûment datée, signée et tamponnée
  - l'enregistrement par le doctorant de son **rapport de mobilité sur la plateforme de la Commission Européenne dédiée (mail envoyé automatiquement à la fin de la mobilité).**

## Checklist

### Pièces à joindre au dossier à déposer complet au secrétariat du Collège Doctoral.

Il convient d'effectuer au préalable une inscription en ligne sur notre portail. Une fois votre inscription en ligne validée, un PDF récapitulatif sera généré. Il faudra l'imprimer car il constituera votre formulaire de demande de bourse.

**Lien pour l'inscription en ligne pour demander un financement pour votre stage :**

<https://unistra.moveonfr.com/form/5c0656cb8b811bfc77308ce9/fra>

- Formulaire PDF** généré après votre enregistrement en ligne sur le site de l'Unistra
- Fichier activités** que vous avez téléchargé dans le formulaire de candidature
- Copie du certificat de scolarité** de l'Université de Strasbourg pour 2023-24
- 1 RIB **original** au nom de l'étudiant émis par une agence bancaire française
- Lettre d'accueil** précisant les dates et le nom du tuteur du stage
- Copie de **l'attestation d'assurance de responsabilité civile**
- Copie de la **carte européenne d'assurance maladie (CEAM)** à demander à son organisme d'assurance maladie.

.../...

⚠ Une attestation assurance accident du travail vous sera demandé.

Merci de vérifier auprès de votre assureur que cette close est incluse dans votre contrat d'assurance.

Pour les contractuels à l'Université de Strasbourg, la close est incluse dans votre contrat de travail (il faudra alors demander un ordre de mission sans frais).

---

### **Contact au Pôle International du Collège Doctoral**

**Hanna ERIKSSON  
Collège Doctoral  
46, Boulevard de la Victoire / 67000 STRASBOURG**

### **Contact à la Direction des Relations Internationales**

**Pôle Erasmus+  
Université de Strasbourg / Direction des Relations Internationales  
Maison Universitaire Internationale  
11, Presqu'île Malraux / 67100 STRASBOURG CEDEX**

Adresse Email : [dri-erasmus-doctorants@unistra.fr](mailto:dri-erasmus-doctorants@unistra.fr)

---